MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité

Gestion des cas de COVID-19
Protégeons-nous les uns les autres

Je suis contagieux(se) lorsque j'ai des symptômes, mais je peux aussi l'être sans symptômes.
La vaccination et l'isolement sont les meilleurs moyens de protéger les autres.
Je respecte les gestes barrières et j'évite tout rassemblement ou contact à risque.

J'AI DES SYMPTÔMES
DE LA COVID-19

↓

JE M'ISOLE IMMÉDIATEMENT
Je consulte un médecin et me déclare sur le site « declare.ameli.fr » si je ne peux pas télétravailler, pour être placé en ASA.

↓

Je suis prioritaire pour faire un test immédiatement.
Je poursuis l'isolement jusqu'au résultat.

↓

RÉSULTAT DU TEST PCR ou antigénique

IL EST NÉGATIF

↓

Je reprends le travail si mon état de santé le permet.

IL EST POSITIF
J'indique le résultat du test sur le site « declare.ameli.fr ».

Je suis vacciné(e) (schéma vaccinal complet), je m'isole 7 jours (ou 5 jours si pas de symptôme depuis 48 heures avec un test antigénique ou PCR négatif au 5e jour).

Je ne suis pas vacciné(e) (ou schéma vaccinal incomplet), je m'isole 10 jours ou 7 jours si pas de symptôme depuis 48 heures avec un test antigénique ou PCR négatif au 7e jour.

Reprise d'activité
Les agents peuvent, à l'issue de leur période d'isolement reprendre le travail sans nécessité d'attestation du médecin du travail.
Seuls les agents présentant encore des symptômes évocateurs de la COVID-19 en fin de période d'isolement sont invités à contacter le médecin du travail pour une évaluation de leur situation avant leur reprise.
Seuls les personnels actifs symptômatiques, ayant bénéficié d'un congé de maladie d'une durée d'au moins 15 jours sont astreints à une visite médicale d'aptitude à la reprise du service auprès du médecin statutaire.

JE SUIS CAS CONTACT
D'UN CAS SUSPECT OU CONFIRMÉ

Je ne suis pas vacciné(e) ou mon schéma vaccinal est incomplet.

Je suis vacciné(e) (schéma vaccinal complet et sans immuno-dépression).

Dans l'attente du résultat du test du cas index, et si je n'ai pas de symptômes, je continue d'aller au travail avec renforcement des gestes barrières.

Si le test du cas index est **positif**, je m'isole pendant 7 jours après le dernier contact avec celui-ci.

Si le test du cas index est **positif** :
- Je ne m'isole pas mais je respecte les gestes barrières.
- Je fais immédiatement un test PCR ou antigénique, s'il est négatif, je fais un autotest à J+2 et J+4.
- Si le résultat est positif, je deviens un cas COVID-19.

JE RÉALISE UN TEST A L'ISSUE DE MON ISOLEMENT

MON TEST EST POSITIF → **Je ne suis pas vacciné(e) (ou schéma vaccinal incomplet), je m'isole 10 jours** ou 7 jours si pas de symptôme depuis 48 heures avec un test antigénique ou PCR négatif au 7e jour.

MON TEST EST NÉGATIF

↓

JE REPRENDS LE TRAVAIL

Janvier 2022

actionsociale.mi
Sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel

médecine de prévention
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Pour en savoir plus :
Site Intranet de l'action sociale / Rubrique Actualités / Information Coronavirus / Poursuite de la lutte contre le COVID-19 : **http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr**